Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 5 juillet 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°18 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu les statuts de la Fondation UPVD ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil de gestion de la Fondation UPVD du 3 juillet 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La Convention de mécénat entre la société MYCEA et l'UPVD.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Convention de mécénat susmentionnée
CPI : Fondation UPVD / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 5 juillet 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°19 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juillet 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La convention de fonctionnement entre le Centre de formation par apprentissage (CFA) EnSup-LR de l'Université de Montpellier et l'Unité de formation par apprentissage (UFA) de l'UPVD.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Convention de fonctionnement susmentionnée
CPI : SFC-A / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 5 juillet 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°20 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/CA 2019/13-12 n°23 du 13 décembre 2019 relative au projet de création d'une formation qualifiante ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2023/15-12 n°20 du 15 décembre 2023 relative à la création de la formation qualifiante « Accompagnement méthodologique à la Validation des Acquis de l'Expérience » au titre de l'année 2023/2024 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juillet 2024 ;
Vu l'avis de la vice-présidente formation,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Le renouvellement de la formation qualifiante « Accompagnement méthodologique à la Validation des Acquis de l'Expérience » au titre de l'année universitaire 2024-2025.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Dossier de demande d'habilitation de la formation qualifiante susmentionnée
CPI : SFC-A / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 5 juillet 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°21 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences exactes et expérimentales du 25 juin 2024 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juillet 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La demande de subvention de l'association étudiante Les Gypaètes barbus pour le projet : « sortie naturaliste sur la macrofaune marine ».**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Description du projet susmentionné
CPI : UFR SEE / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 5 juillet 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°22 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2015/27-03 n°20 du 27 mars 2015 relative à la modification de la charte des associations et des annexes ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juillet 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La modification de la charte des associations étudiantes de l'UPVD.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Charte des associations étudiantes de l'UPVD susmentionnée et la demande d'organisation d'évènement sur l'UPVD et hors UPVD
CPI : DFVU / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 5 juillet 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°23 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juillet 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La reconnaissance de l'engagement étudiant : déploiement dans les composantes.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Note de présentation de la reconnaissance de l'engagement étudiant
CPI : DFVU / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 5 juillet 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°24 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD / CA 2019/29-05 n°23 du 29 mai 2019 relative aux éléments de procédure pour l'ouverture d'une formation en alternance ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil de l'institut universitaire de technologie du 25 avril 2024 ;
Vu l'avis du conseil de l'institut administration des entreprises du 27 mai 2024 ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences exactes et expérimentales du 28 mai 2024 ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des sciences et techniques des activités physiques et sportives du 10 juin 2024 ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des lettres et sciences humaines du 28 juin 2024 ;
Sous réserve de l'avis du conseil de la faculté des sciences juridiques et économiques du 5 juillet 2024 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juillet 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Les calendriers d'alternance des diplômes nationaux ouverts à l'alternance au titre de l'année 2024/2025 des composantes suivantes : IAE ; IUT ; UFR LSH ; UFR SEE ; UFR SJE et UFR STAPS.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Calendrier d'alternance 2024/2025 susmentionnées des formations ouvertes à l'alternance.
CPI : SFC-A / DFVU / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 5 juillet 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°25 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 16 mai 2024 accréditant l'université de Perpignan en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis du conseil de la faculté des lettres et sciences humaines du 31 mai 2024 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juillet 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La maquette de formation du Master Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (LLCER) Parcours Espagnol.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : maquette de formation susmentionnée
CPI : DFVU / UFR LSH / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 5 juillet 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°26 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission de bilan et de programmation des actions CVEC du 24 juin 2024 ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juillet 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Les points suivants abordés dans le cadre de la commission de bilan et de programmation des actions relatives à la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) du 24 juin 2024 :**
- *Bilan FSDIE 2023 ;*
- *Budget exécuté 2023 ;*
- *Appel à projets CVEC 2024 ;*
- *Points sur les projets vie universitaire 2024.*

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 21**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 21	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 21	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : document de présentation de la commission CVEC du 24 juin 2024
CPI : DFVU / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 5 juillet 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°27 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juillet 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

- **Le bilan d'activité du CUEF – CLC au titre des années 2021/2022 ; 2022/2023 et 2023/2024.**
- **Les demandes d'habilitation des maquettes des formations CUEF et CLC suivantes à compter de la rentrée 2024 :**
  - Diplômes Universitaires d'Etudes Françaises A1 à C2
  - Diplômes Universitaires Passerelle A1 à C1
  - Diplômes Universitaires Français sur Objectifs Universitaires A1 à C2
  - Diplômes Universitaires de Français Intensif A1 à C2
  - Diplômes Universitaires Langues Européennes niveau A1 à C1
  - Diplômes Universitaires Langues Orientales niveau A1 à C1
  - Diplômes Universitaires Préparation au TOEIC

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 20**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 20	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Bilan d'activité CUEF-CLC et les maquettes de formation susmentionnés
CPI : CUEF-CLC / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 5 juillet 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°28 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération n°2009-03-07-9 du conseil d'administration de l'UPVD du 3 juillet 2009 relative au tarif du paiement des heures d'examen DELF/DALF ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juillet 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **Les tarifs paiement des heures examens DELF-DALF tout public à partir de l'année 2022-2023.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 20**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 20	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : Tarifs susmentionnés
CPI : CUEF-CLC / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 5 juillet 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°29 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission formation et vie universitaire du conseil académique du 2 juillet 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **L'exonération des droits d'inscription aux DELF/DALF pour les étudiants du dispositif Campus France Ukraine.**

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 20**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 20	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : liste des étudiants concernés par cette mesure
CPI : CUEF-CLC / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 5 juillet 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°30 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 2 juillet 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La Subvention d'investissement Dispositif "EMERGENCE" - projet PROBILION : Productivité biologique et circulation des eaux dans le Golfe du Lion : une étude prospective intégrant des observations à long terme et de la modélisation numérique**
Unité de recherche : CEFREM
Financeur : Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 20**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 20	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : ARRETE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DISPOSITIF "EMERGENCE" 2024 – "PROBILION" (1084)
CPI : SRV / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

Université Perpignan Via Domitia
CRÉATRICE D'AVENIRS DEPUIS 1350

Université de Perpignan
Conseil d'Administration
Séance du 5 juillet 2024

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°31 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 2 juillet 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La subvention d'investissement Dispositif "EMERGENCE" - projet MAPHAS : Un Modèle de contact avec Adhésion/décollement pour des Problèmes Hyperélastiques en dynamique : Application au déploiement d'un Stent en contact avec un milieu de tissu biologique artériel mou**
Unité de recherche : LAMPS
Financeur : Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 20**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 20	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : ARRETE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DISPOSITIF "EMERGENCE" 2024 - "MAPHAS" (1083)
CPI : SRV / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 68 66 20 00 | 04 68 66 20 19

univ-perp.fr

yA/sM/jG/nB

Délibération UPVD/CA 2024/5-07 n°32 du 5 juillet 2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 à L712-3 ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la délibération UPVD/ CA 2020/24-11 n° 01 du 24 novembre 2020, déclarant M. Yvan AUGUET, élu président de l'université ;
Vu l'avis de la commission recherche du conseil académique du 2 juillet 2024,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité :

➢ **La subvention d'investissement Dispositif "EMERGENCE" - projet ANTICIPYR : ANTiciper l'Impact du Changement CIImatique sur la flore PYRénéenne**
Unité de recherche : LGDP
Financeur : Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Membres composant le conseil : 32	**Pour : 20**
Membres en exercice : 32	**Contre : 0**
Membres présents ou représentés : 20	**Abstention : 0**
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	
Suffrage valablement exprimé : 20	

Fait à Perpignan, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université,

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
Université de Perpignan Via Domitia

Yvan AUGUET

PJ : ARRETE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DISPOSITIF "EMERGENCE" 2024 - "ANTICI'PYR'" (1085)
CPI : SRV / Rectorat
Diffusion : Intranet et site internet de l'UPVD